

SÉANCE ORDINAIRE  
LUNDI 3 MAI 2021 À 18H00  
ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Présentation de la séance du conseil par visioconférence.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Présentation et acceptation du rapport financier 2020 de la Municipalité de St-Adelphe.
4. Mandat à une firme comptable pour la vérification des livres (exercice financier 2021).
5. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021.
6. Approbation des comptes.
7. Lecture de la correspondance et dépôt aux archives.
8. Avis de motion pour la modification du règlement 2020-316 par le projet de règlement 2021-319 sur la gestion contractuelle et délégations diverses.
9. Dépôt et adoption de la modification du règlement 2020-316 par le projet de règlement numéro 2021-319 sur la gestion contractuelle et délégations diverses.
10. Dérogation mineure au 300 rue du Moulin à Saint-Adelphe.
11. Report du paiement du 1<sup>er</sup> versement de la somme payable par la municipalité à la Sûreté du Québec.
12. Reddition des comptes pour les compensations versées en 2020 par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
13. Appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien des chemins en hiver (1, 3 ou 5 ans).
14. Reconduction pour le contrat de conciergerie de l'hôtel de ville et de la bibliothèque.
15. Modification des heures de bureau des employés municipaux sur une certaine période pendant l'été.
16. Fermeture des bureaux municipaux pour les vacances des employés.
17. Demande d'ajout de panneaux de signalisation d'indication d'une personne malentendante ainsi que l'ajout de dos d'âne.
18. Autorisation de passage dans les rues de la Municipalité pour deux groupes de 250 cyclistes participant au Grand Tour 2021 organisé par Vélo Québec.
19. Rejet de l'aide financière demandée par Petit Galop pour aider au démarrage du commerce à Saint-Adelphe.
20. Mandat à la CAPSA pour fournir des trousseaux d'analyse d'eau potable de puits privés.
21. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

*Daniel Bacon*

Daniel Bacon, directeur général, Sec. Trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHÉ  
MRC DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue à huis clos le troisième jour de mai de l'an 2021, à 18h00 et à l'aide de l'application virtuelle ZOOM.

À laquelle application étaient branché/e/s par visioconférence Mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Suzanne Tessier, Messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Ce lien de contact a été privilégié compte tenu de la pandémie du coronavirus qui sévit présentement au Québec et afin de respecter les directives de la Santé publique.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 19H34.

2021-05-75

**Présentation de la séance du conseil par visioconférence**

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe tenue le lundi troisième jour du mois de mai deux mille vingt et un à compter de 18h00 sur Zoom, étaient présents, les conseillers (ères) suivants (es) :

- Madame Bernita Tétrault
- Madame Suzanne Tessier
- Monsieur Mario Montambault
- Monsieur Léon Gagnon
- Monsieur Denis Savard
- Monsieur Claude Thiffault

*Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Paul Labranche, maire :*

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret 509-2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret 544-2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret 667-2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020, jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020, jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020, jusqu'au 21 octobre 2020 par le décret numéro 1051-2020 du 14 octobre 2020, jusqu'au 28 octobre 2020, par le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020, jusqu'au 4 novembre 2020, par le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020, jusqu'au 11 novembre par le décret numéro 1150-2020 du 4 novembre 2020, jusqu'au 18 novembre 2020, par le décret 1168-2020 du 11 novembre 2020, jusqu'au 25 novembre 2020, par le décret 1210-2020 du 18 novembre 2020, jusqu'au 2 décembre 2020, par le décret 1242-2020 du 25 novembre 2020, jusqu'au 9 décembre 2020, par le décret 1272-2020 du 2 décembre 2020, jusqu'au 18 décembre

2020, par le décret 1308-2020 du 9 décembre 2020, jusqu'au 25 décembre 2020, par le décret 1351-2020 du 16 décembre 2020, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021, par le décret 1418-2020 du 23 décembre 2020 et jusqu'au 8 janvier 2021, par le décret 1420-2020 du 30 décembre 2020, jusqu'au 15 janvier 2021, par le décret 1-2021 du 6 janvier 2021, jusqu'au 22 janvier 2021, par le décret 3-2021 du 13 janvier 2021, jusqu'au 29 janvier 2021, par le décret 31-2021 du 20 janvier 2021, jusqu'au 5 février 2021, par le décret 59-2021 du 27 janvier 2021, jusqu'au 12 février 2021 par le décret 89-2021 du 3 février 2021, jusqu'au 19 février 2021 par le décret 103-2021 du 10 février 2021, jusqu'au 26 février 2021 par le décret 124-2021 du 17 février 2021, jusqu'au 5 mars 2021, par le décret 141-2021 du 24 février 2021, jusqu'au 12 mars 2021, par le décret 176-2021 du 3 mars 2021, jusqu'au 19 mars 2021, par le décret 204-2021 du 10 mars 2021, jusqu'au 26 mars 2021, par le décret 243-2021 du 17 mars 2021, jusqu'au 2 avril 2021, par le décret 291-2021 du 24 mars 2021, jusqu'au 9 avril 2021, par le décret 489-2021 du 31 mars, jusqu'au 16 avril 2021, par le décret 525-2021 du 7 avril 2021, jusqu'au 23 avril 2021, par le décret 555-2021 du 14 avril 2021, jusqu'au 30 avril 2021, par le décret 570-2021 du 21 avril, jusqu'au 7 mai 2021, par le décret 596-2021 du 28 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault  
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Et résolu

Unanimentement que la présente séance soit tenue par visioconférence et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité de Saint-Adelphe.

**Adopté**

2021-05-76

#### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault  
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon  
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire.

**Adopté**

#### **Présentation des états financiers (année financière 2020)**

Madame France Pronovost de la Firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette SENCRL. présente le rapport financier, ainsi que le rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Adelphe, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

2021-05-77

#### **Acceptation du rapport financier 2020 et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de St-Adelphe**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard  
Et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Adelphe accepte les états financiers, ainsi que le rapport du vérificateur externe de la susdite municipalité pour l'exercice se

terminant le 31 décembre 2020, le tout tel que préparé par la Firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette, SENCRL.

**Adopté**

2021-05-78

**Mandat à une firme comptable pour la vérification des livres (exercice financier 2021)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault  
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe mandate la Firme Désaulniers, Gélinas et Lanouette SENCRL. comptables agréés, à titre de vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

Que les frais d'honoraires pour la vérification des livres de l'exercice financier 2021 sont fixés au montant de 10 500\$, excluant les taxes, et excluant le rapport de reddition des comptes à soumettre au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, ainsi que le rapport de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

**Adopté**

2021-05-79

**Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard  
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021, soit adopté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon.

**Adopté**

2021-05-80

**Approbation des comptes**

Frais fixes du mois	34 245,84
16438 Pharmacie C. Béland	45,97
16439 Hydro-Québec	941,31
16440 La Capitale assureur	2 193,10
16441 François Douville	25,00
16442 Sylvain Gagnon	25,00
16443 Gérard Gagnon	25,00
16444 Gilles Roberge	50,00
16445 Marcel Gauthier	1 516,67
16446 Annulé	0,00
16447 Hydro-Québec	959,03
16448 Telus	678,42
16449 Marcel Gauthier	51,10
16450 Postes Canada	87,96
16451 Hydro-Québec	3 863,13
16452 Nancy Lefebvre	50,00
16453 Hydro-Québec	1 894,61
16454 MGEF	28 617,19
16455 Acier Rayco	767,00
16456 ADN Communication	37,28
16457 Groupe Akifer	3 725,19
16458 Boutique Fleur de mai	75,88
16459 Canadien National	888,00
16460 Service cité propre	3 615,96
16461 Coop Novago	1 028,57
16462 Distribution Robert	82,84
16463 Electromega	91,98
16464 Entreprises Crête	992,15
16465 Eurofins	214,14
16466 Ferme Repau et Fils	1 269,32
16467 Fixe Info	1 097,94
16468 Fourniture Denis	189,64
16469 G.A Automobile	50,48
16470 Garage Jean-Yves Déry	1 279,38
16471 Le Groupe A & A	196,88
16472 J.M Sports	419,65
16473 Excavations Jovanex	1 899,97
16474 Kalitec signalisation	934,75

16475 Lettrage Plamondon	34,49
16476 Librairie Renaud-Bray	449,02
16477 Maheu & Maheu	459,90
16478 MGEF	7 738,25
16479 MRC Mékinac	3 193,55
16480 La Capitale Assureur	2 193,10

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard  
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Et résolu :

Que le directeur général/sec. Trésorier soit autorisé à payer les comptes approuvés.  
Je, Daniel Bacon, soussigné directeur général/sec. Trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes d'avril 2021 au montant de 95 788,34\$ ci-dessus approuvés.

**Adopté**

### **Lecture de la correspondance**

Ministère des Transports: Inspection des ponts situés sur le réseau municipal.

Ministère des Transports: Réception du montant de 11 910\$ attribué pour l'entretien des chemins à double vocation.

Ministère des Transports: Réception de l'aide financière de 10 656\$ pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveau.

Ministère des Transports: Demande d'aide financière pour l'exercice financier 2021-2022 dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration.

MAMH: Lettre de remerciement pour le travail des employés municipaux qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que la population puisse continuer d'avoir accès à ses services et ce, en toute sécurité depuis plus d'un an dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Marcel Gauthier: Demande de renouvellement de son contrat de conciergerie pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.

AQDR: Bulletin de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées pour le printemps 2021.

Énercycle: Communiqué pour informer que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie s'est dotée d'une nouvelle identité nominale. Ils sont maintenant Énercycle.

Fondation Émergence: Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

Vélo Québec: Demande d'autorisation de passage dans les rues de Saint-Adelphe pour deux groupes de 250 cyclistes les 7 et 9 août 2021.

Mély-Anne Denis: Demande d'ajout de panneaux de signalisation d'indication d'une personne malentendante ainsi que l'ajout de dos d'âne.

CAPSA: Campagne d'échantillonnage visant à analyser la qualité de l'eau potable des résidences non desservies par la municipalité.

2021-05-81

### **Dépôt de la correspondance aux archives**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard  
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général M. Daniel Bacon.

**Adopté**

### **AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Bernita Tétrault qu'à une séance subséquente il sera adopté un règlement modifiant le règlement 2020-316 déjà adopté sur la gestion contractuelle.

**DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 2021-319  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-316 DÉJÀ ADOPTÉ SUR LA GESTION  
CONTRACTUELLE (PRÉSENTÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE BERNITA  
TÉTRAULT). CE PROJET DE RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ DANS LA BOÎTE  
RELIEUR DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX AU BUREAU MUNICIPAL OU SUR LE  
SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ.**

2021-05-82

**Dérogation mineure au 300 rue du Moulin à Saint-Adelphe**

CONSIDÉRANT que monsieur André Jacob est propriétaire d'un immeuble situé au 300 rue du Moulin à Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT qu'un règlement sur les dérogations mineures (règlement 99-194) a été adopté par la Municipalité de Saint-Adelphe en vertu des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage 2009-253 a été déposée par M. Jacob, laquelle dérogation affecte le susdit règlement

- *Section 9.2 (dimensions des bâtiments complémentaires, dont ledit règlement impose « une superficie maximale de 135 m<sup>2</sup>, alors que le garage aurait une superficie de 163 m<sup>2</sup>, soit une dérogation de 28 m<sup>2</sup>;*

CONSIDÉRANT que la dérogation vise à :

- *Autoriser une superficie de 163 m<sup>2</sup> au lieu de 135 m<sup>2</sup> pour un garage; Laquelle demande est présentée par M. André Jacob pour le 300 rue du Moulin à St-Adelphe (cadastre 5 802 954, Zone 33-AD);*

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme de Saint-Adelphe, ayant pour mission d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, a examiné les lieux, et a formulé un avis écrit;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal de Saint-Adelphe ont pris connaissance des recommandations faites par le Comité consultatif en urbanisme, ont étudié le dossier et enfin, qu'ils doivent statuer sur la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'un AVIS PUBLIC a été donné en date du 14 avril 2021 (au moins 15 jours avant la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 mai 2021) et affiché aux endroits prévus par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que toutes les procédures pour une demande de dérogation mineure ont été faites selon les dispositions prévues au règlement 99-194 (portant sur les dérogations mineures);

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que suite à l'étude du dossier de M. André Jacob, la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la demande de dérogation mineure présentée et recommandée par le comité consultatif en urbanisme. **Adopté**

2021-05-83

**Report du paiement du 1<sup>er</sup> versement de la somme payable par la municipalité à la Sûreté du Québec**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le report au 30 septembre 2021 du 1<sup>er</sup> versement de 47 728\$, dû le 30 juin 2021 tel que le permet le ministère de la Sécurité publique. Cette somme représentant la moitié de la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec à Saint-Adelphe et ce, pour l'année en cours. Le versement du 1<sup>er</sup> décembre 2021 reste quant à lui la même date. **Adopté**

2021-05-84

**Reddition des comptes pour les compensations versées en 2020 par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

ATTENDU que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 177 603\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité de Saint-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et il est unanimement résolu:

Que la Municipalité de Saint-Adelphe informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**Adopté**

2021-05-85

**Appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien des chemins en hiver (1, 3 ou 5 ans)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu

Que la Municipalité de Saint-Adelphe demande des soumissions sous pli scellé, à la suite d'un appel d'offres public par le système électronique d'appel d'offres SEAO, le tout conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée par la susdite municipalité.

Que les soumissions demandées portent la mention « Déneigement et Entretien des chemins d'hiver, contrat de 1 an », « Déneigement et Entretien des chemins d'hiver, contrat de 3 ans », ou « Déneigement et Entretien des chemins d'hiver, contrat de 5 ans ».

Que le directeur général et secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon, soit autorisé à faire paraître l'avis d'appel d'offres public de soumissions par le système SEAO.

Que les soumissionnaires doivent fournir une cotation pour chacune des périodes suivantes, soit :

*Pour un contrat d'une durée d'un (1) an (pour les années 2021-2022).*

*Pour un contrat d'une durée de trois (3) ans (pour les années 2021-2022, 2022-2023, et 2023-2024).*

*Pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans (pour les années 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026).*

Que toutes les modalités et conditions ayant trait à cet appel d'offres seront contenues à l'intérieur du document de soumission préparé par la municipalité, lequel sera disponible à compter du mardi 4 mai 2021.

Le document déposé par le soumissionnaire devra être accompagné d'un dépôt de soumission présenté sous la forme d'un chèque visé fait à l'ordre de la Municipalité de Saint-Adelphe au montant de 15 000 \$.

Les soumissions seront reçues au bureau du directeur général 150, rue Baillargeon à St-Adelphe G0X 2G0, jusqu'à 11h00, heure locale, le vendredi 4 juin 2021, pour être ouvertes publiquement à la salle du conseil de l'hôtel de ville, soit immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Suite à l'ouverture des soumissions, la Municipalité de St-Adelphe se réserve la liberté de choix quant à la durée du contrat (1 an, 3 ans ou 5 ans) qu'elle entend octroyer au soumissionnaire.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

**Adopté**

2021-05-86

### **Reconduction du contrat de conciergerie de l'hôtel de ville et de la bibliothèque**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'offre de service pour la reconduction du contrat de conciergerie présenté par M. Monsieur Marcel Gauthier aux mêmes conditions que l'an passé, soit de 18 200 \$ et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.

Que Monsieur Gauthier s'engage à exécuter les travaux tels que mentionnés dans le devis préparé.

Que M. le maire Paul Labranche et le directeur général M. Daniel Bacon soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la susdite municipalité, tous les documents ayant trait à ce contrat.

**Adopté**

2021-05-87

### **Modification des heures de bureau des employés municipaux sur une certaine période pendant l'été**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le conseil de la municipalité de St-Adelphe acquiesce à la demande des employés municipaux : M. Daniel Bacon DG, Mme Caroline Moreau DGA, M. Jean-Philippe Drolet Inspecteur, les autorisant à terminer leur semaine de travail le vendredi à midi durant l'été et ce, avec reprise de temps afin de conserver les mêmes heures de travail.

Que la période autorisée pour les employés reliés au bureau du secrétariat municipal débutera le vendredi 25 juin 2021 pour se terminer le vendredi 3 septembre 2021.

**Adopté**

2021-05-88

### **Fermeture du secrétariat municipal pour les vacances des employés municipaux**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le secrétariat municipal soit fermé une semaine, soit du lundi 2 août 2021, jusqu'au vendredi 6 août 2021 inclusivement, pour les vacances du directeur général et de la directrice-adjointe.

**Adopté**

2021-05-89

### **Demande d'ajout de panneaux de signalisation d'indication d'une personne malentendante ainsi que l'ajout de dos d'âne**

CONSIDÉRANT qu'une demande au nom de la famille Denis, résidant au 101 rue Antonio Magnan, a été soumise à la Municipalité de Saint-Adelphe ;

CONSIDÉRANT que la demande concerne l'ajout de panneaux de signalisation avec pictogramme standardisé pour aviser qu'une enfant malentendante habite sur la rue Antonio Magnan ;

CONSIDÉRANT que la demande concerne également l'ajout de dos d'âne sur la même rue ;

CONSIDÉRANT que la maison où l'enfant habite est située à proximité d'un coin de rue et que de l'autre sens, la rue est rectiligne, il serait donc pertinent que



les panneaux de signalisation et que des dos d'âne soient installés dans chaque direction ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte de procéder à l'installation de panneaux de signalisation pour malentendant, de l'ajout de dos d'âne dans les deux directions à proximité du 101 rue Antonio Magnan, ainsi que l'ajout d'un luminaire.

**Adopté**

2021-05-90

**Autorisation de passage dans les rues de la Municipalité pour deux groupes de 250 cyclistes participant au Grand Tour 2021 organisé par Vélo Québec**

CONSIDÉRANT que Vélo Québec organise l'évènement Grand Tour 2021 en août 2021, d'une durée de 5 jours;

CONSIDÉRANT que cet évènement consiste à emprunter des petits rangs bucoliques et de vivre un ressourcement vélo-vacances;

CONSIDÉRANT que Vélo Québec désire inclure dans leur évènement le passage dans la Municipalité de Saint-Adelphe de ses deux groupes de 250 cyclistes les 7 et 9 août 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le passage dans ses rues de deux groupes de 250 cyclistes les 7 et 9 août 2021.

**Adopté**

2021-05-91

**Rejet de l'aide financière demandée par Petit Galop pour aider au démarrage du commerce à Saint-Adelphe**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté lors d'une séance extraordinaire tenue le 19 avril 2016, une Politique d'aide financière aux entreprises manufacturières et de services pour favoriser le développement économique de la municipalité (résolution 2016-04-78) ;

CONSIDÉRANT que Madame Marilou Adam a présenté pour et au nom de *Petit Galop*, à titre de propriétaire, une demande d'aide financière à la susdite Municipalité afin d'aider à l'ouverture et au démarrage de ce commerce en ligne sur notre territoire, lequel est situé au 580 rang St-Pie à Saint-Adelphe ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe rejette la demande d'aide financière demandée par *Petit Galop* pour aider au démarrage de son commerce dans notre municipalité, car le commerce ne répond pas aux critères de la politique puisque son service est en ligne seulement, qu'il n'a pas pignon sur rue et n'offre pas d'accès au public pour la vente sur place.

**Adopté**

2021-05-92

**Mandat à la CAPSA pour fournir des troussees d'analyse d'eau potable de puits privés**

CONSIDÉRANT que la prochaine campagne volontaire d'échantillonnage régionale débute et que l'organisation de bassin versant CAPSA souhaite qu'un maximum de citoyens possédant un puit privé puissent procéder à l'échantillonnage de leur qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT que l'OBV CAPSA propose des troussees d'analyse à prix de groupe suite à son projet pilote avec d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe souhaite offrir à ses citoyens des troussees d'analyse d'eau potable de puits privées à prix avantageux;

CONSIDÉRANT la procédure de l'OBV CAPSA est d'évaluer les besoins et expédier au bureau municipal un lot de trousse d'analyse, d'indiquer le prix que la municipalité doit facturer au citoyen intéressé, de gérer la transmission des résultats au citoyen, de faire un rapport de la campagne à la municipalité en préservant la confidentialité des données et de facturer la municipalité pour les analyses d'eau réalisés;

CONSIDÉRANT que l'accompagnement fait par l'OBV CAPSA est sans frais pour la municipalité dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe mandate l'OBV CAPSA à nous fournir des trousse d'analyse d'eau potable de puits privés. **Adopté**

2021-05-93

**Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécois portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

**Adopté**

2021-05-94

**Levée de l'assemblée à 19h50**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, directeur Général, Sec. -trésorier

\*\*\*\*\*